

J. Damourette et E. Pichon

Des mots à la pensée.  
Essai de grammaire de la langue française

(Paris, Ed. d'Arthrey, rééd. CNRS, 7 vol., Tome 1, Chap. VII)

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE VII

## LA NÉGATION

## SOMMAIRE

114. La négation française n'est pas un taxième simple. — 115. Le discordantiel. — 116. Le forclusif. — 117. Alliance du discordantiel et du forclusif pour former la négation. — 118. Indépendance réciproque du discordantiel et du forclusif. — 119. Caractère véritable de la négation en français.

114. — Il nous semble intéressant de parler dès maintenant d'une notion qui joue un rôle capital dans la logique commune, la négation.

Il ne s'agit bien entendu pas d'étudier ici dans le détail les moyens mis en œuvre par la langue pour exprimer la négation, non plus que son évolution historique, dont l'étude est inséparable de celle de ses moyens d'expression. Ce dont nous voulons fixer ici les grands traits en quelques mots, c'est l'état présent de la question dans le sentiment linguistique de la langue que nous parlons. Force nous sera peut-être, dans un pareil exposé, d'être un peu dogmatiques, encore que nous nous efforcions d'éviter le plus possible cet écueil.

La notion même de négation, qui semble être à la base de toutes les logiques, et qui a servi depuis l'antiquité à classer les propositions et à fixer les règles de leur enseignement déductif, n'est pourtant pas, au moins sous la forme simpliste où on le conçoit consciemment d'ordinaire, un facteur réel de la pensée.

Dès la langue grecque, pour fonder l'idée générale de négation, il fallait abstraction de la différence entre les emplois respectifs de  $\omega\delta$  et de  $\mu\eta$ . Les grammaires grecques ne nous indiquent d'ordinaire, pour savoir quand employer l'un ou l'autre, que des règles empiriques assez vagues appuyées sur des exemples de tel ou tel type de phrase ; il est pourtant impossible d'admettre que la distinction entre  $\omega\delta$  et  $\mu\eta$  ne répondît pas à quelque différence réelle dans le sentiment linguistique des Hellènes. Mais nous avons, semble-t-il, perdu à jamais tout moyen de reconstituer une distinction sémantique si intéressante.

Le français, au contraire, ne constitue pas un matériel mort, mais une langue pleinement vivante, et si nous arrivons par l'étude des textes écrits et du langage oral d'autrui à reconstituer les taxièmes de la négation, notre propre sentiment linguistique sera là pour nous avertir que nous avons en effet touché juste.

J. Damourette et E. Pichon

Des mots à la pensée.  
Essai de grammaire de la langue française

(Paris, Ed. d'Arthrey, rééd. CNRS, 7 vol., Tome 1, Chap. VII)

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE VII

## LA NÉGATION

## SOMMAIRE

114. La négation française n'est pas un taxième simple. — 115. Le discordantiel. — 116. Le forclusif. — 117. Alliance du discordantiel et du forclusif pour former la négation. — 118. Indépendance réciproque du discordantiel et du forclusif. — 119. Caractère véritable de la négation en français.

114. — Il nous semble intéressant de parler dès maintenant d'une notion qui joue un rôle capital dans la logique commune, la négation.

Il ne s'agit bien entendu pas d'étudier ici dans le détail les moyens mis en œuvre par la langue pour exprimer la négation, non plus que son évolution historique, dont l'étude est inséparable de celle de ses moyens d'expression. Ce dont nous voulons fixer ici les grands traits en quelques mots, c'est l'état présent de la question dans le sentiment linguistique de la langue que nous parlons. Force nous sera peut-être, dans un pareil exposé, d'être un peu dogmatiques, encore que nous nous efforcions d'éviter le plus possible cet écueil.

La notion même de négation, qui semble être à la base de toutes les logiques, et qui a servi depuis l'antiquité à classer les propositions et à fixer les règles de leur enseignement déductif, n'est pourtant pas, au moins sous la forme simpliste où on le conçoit consciemment d'ordinaire, un facteur réel de la pensée.

Dès la langue grecque, pour fonder l'idée générale de négation, il fallait abstraction de la différence entre les emplois respectifs de  $\alpha\upsilon$  et de  $\mu\eta$ . Les grammaires grecques ne nous indiquent d'ordinaire, pour savoir quand employer l'un ou l'autre, que des règles empiriques assez vagues appuyées sur des exemples de tel ou tel type de phrase ; il est pourtant impossible d'admettre que la distinction entre  $\alpha\upsilon$  et  $\mu\eta$  ne répondît pas à quelque différence réelle dans le sentiment linguistique des Hellènes. Mais nous avons, semble-t-il, perdu à jamais tout moyen de reconstituer une distinction sémantique si intéressante.

Le français, au contraire, ne constitue pas un matériel mort, mais une langue pleinement vivante, et si nous arrivons par l'étude des textes écrits et du langage oral d'autrui à reconstituer les taxièmes de la négation, notre propre sentiment linguistique sera là pour nous avertir que nous avons en effet touché juste.

Si nous examinons des phrases négatives françaises du type le plus ordinaire, nous les voyons constituées ainsi :

Depuis une heure que je cherche ma casquette, je *ne peux pas* me rappeler où je l'ai mise.

(Courteline. *Les Linottes*, II, p. 61).

Nous respirons, notre cœur bat, nous n'y pensons pas, nous *ne sentons rien*.

(Gil Robin. *La Femme et la Lune*. VI, p. 65).

Quand elles sont méritantes, je *ne néglige jamais* l'occasion de récompenser mes servantes.

(Thomas Raucat. *L'Honorable Partie de Campagne*. V, p. 113).

La négation y est donc, ainsi que chacun de nous le sait depuis l'école élémentaire, constituée par deux morceaux, d'une part l'affonctif *ne*, d'autre part les affonctifs *pas, rien, jamais*. Certes, dans le parler vulgaire, l'on entend des phrases comme :

..... parles en un petit peu, pour voir, du nez du général Suif. — Quand je te dis que j'en parlerai *pas*.

(Courteline. *Coco, Coco et Tolo*. Le nez du général Suif, p. 65).

Mais il y a lieu de se demander s'il ne s'agit pas d'un écrasement phonétique de *ne* : on trouve dans les mêmes bouches le *ne* employé souvent par ailleurs :

C'est pas mon tour... Il y a Bouffloux qui *n'a pas* encore pris.

(Roland Dorgelès. *Les Croix de Bois*. XV, p. 299).

et en admettant même que l'omission du *ne* fût un phénomène sémantique, il faudrait penser, puisque les mêmes locuteurs emploient ce *ne* dans d'autres cas, qu'il ne s'agit que d'une omission *réelle* de la notion du *ne* par l'esprit. Et cela nous enseigne en tout cas que le taxième qu'exprime *pas, rien, jamais* est plus voisin de la négation brute de la logique classique que ne l'est le taxième de *ne*.

Voilà donc le français en possession d'une négation en deux morceaux : *ne — pas, ne — jamais, ne — rien*.

L'explication qu'on en donne le plus ordinairement est purement historique : la négation originelle, nous enseigne-t-on, était *ne*. Comme cette négation se trouvait réduite à un monosyllabe, voir même au seul phonème [n], on a pris l'habitude de la renforcer par des vocables de valeur essentiellement affirmative, tels que *pas, rien, jamais*, et progressivement, au cours de l'histoire, la valeur de négation se transporta du premier morceau *ne* sur le second morceau *pas, rien, jamais*. L'on pourrait, semble-t-il, d'après cette thèse, prévoir l'époque où le *ne*, devenu parfaitement inutile, disparaîtrait. Cette explication purement historique ne nous éclaire **nullement** sur la nature des taxièmes de *ne* et de *pas, rien, jamais* dans le sentiment linguistique du français d'aujourd'hui. En effet, *ne* possède, en dehors de la présence de *pas, rien, jamais*, etc. toute une série d'emplois tout à fait particuliers, qui sont ni pleinement négatifs, ni véritablement affirmatifs. Il nous semble donc indéniable que le français se constitue un nouveau système taxiématique remplaçant la négation latine. La clef de ce système devra donc être recherchée dans les emplois isolés de chacun des deux morceaux de la négation ; et la négation pleine du type « je ne viens jamais » nous apparaîtra ensuite comme le point d'intersection logique de ces deux taxièmes.

115. — Les emplois de *ne* sont de trois genres :

1° Les emplois avec *pas, rien, jamais*, etc. pour constituer une négation banale. C'est ceux dont il a été question jusqu'ici. 2° Les emplois avec *que* pour former une négation dont est seule exceptée la chose introduite par *que*, ex. :

Claudia ? fit le père. C'est vrai, elle *n'a que* moi et il m'en coûte de la quitter.

(Jacques Bainville. *Jaco et Lori*. V, p. 114).

3° Divers emplois isolés dans la subordonnée. C'est ces derniers qui vont nous donner la clef du problème. En effet, l'étude détaillée que nous avons faite de ces divers emplois de *ne* dans la subordonnée nous ont amenés à penser que *ne* y exprimait toujours une discordance entre cette subordonnée et le fait central de la phrase. C'est pourquoi nous avons donné à *ne* le nom de discordantiel. Par les quelques rapides considérations qui vont suivre, le lecteur va pouvoir se rendre compte des divers ordres de cas où l'esprit perçoit cette discordance et l'exprime.

Le cas le plus clair peut-être, c'est la présence de *ne* après les comparatifs d'inégalité. Il est évident qu'il y a en pareil cas une discordance entre la qualité envisagée et l'étalon (*échantil. cf. infra* L. IV. ch. XVII, § 655-726) auquel on la rapporte. Aussi est-il de règle d'employer *ne* dans ce cas :

Le besoin de rendre insolence pour insolence lui avait fait prendre des formes hautaines et désobligeantes qui, jointes à sa légèreté et à sa distraction, lui ont fait plus d'ennemis qu'il n'en méritait.

(Mme de Boigne. *Mémoires*. VI, 10, p. 230).

... Il lance le disque, qui va tomber à trois pieds plus loin que *ne* l'avait lancé Euphorion.

(A. Laurie. *L'Ecolier d'Athènes*. VII, p. 92).

Je n'ai jamais vu de singe qui ressemblât plus à l'homme qu'il *ne* ressemblait lui-même à un singe.

(F. Sarcey, *Etienne Morel*, I, p. 6).

Et il est juste qu'il en soit ainsi, parce que l'âme de saint François était plus belle que *n'est* la mienne.

(A. France. *Le Lys rouge*. XIX, p. 224).

A la bonne heure ! Faut pas me croire plus moule que je *ne* suis, mon vieux Constant.

(Gyp. *Une panne bienfaisante*).

Il a plus de génie qu'il n'en a l'air.

(R. Boylesve. *Nymphes dansant avec des Satyres*. Le Miracle de Saint-Vaisseau).

Un cas particulier du discordantiel après les comparatifs d'inégalité est son emploi après la locution à *moins que*. Ex. :

Car que faire en un giste à moins que l'on *ne* songe ?

(La Fontaine. *Fables choisies*. II, 14. Le Lièvre et les Grenouilles).

Le discordantiel s'emploie aussi dans les propositions complétives gouvernées par des verbes exprimant la crainte, la précaution et l'empêchement. Ex. :

#### A) CRAINTE :

Je tremble qu'Athalie, à *ne* vous rien cacher,  
Vous-même de l'Autel vous faisant arracher,  
N'achève enfin sur vous ses vengeances funestes,  
Et d'un respect forcé *ne* dépouille les restes.

(Racine. *Athalie*. I. 1.).

M. de Talleyrand, dans son discours au Roi, avait dit élégamment que les barrières étaient des appuis ; la Cour craignoit qu'elles *ne* fussent des obstacles.

(Madame de Boigne. *Mémoires*. IV. 7. t. I, p. 362).

Son petit cousin se présentait au cercle. Il craignait qu'il *ne* fût blackboulé.

(A. France. *Le Lys rouge*. XII, p. 172).

Dans la crainte, il y a discordance entre le désir du sujet de la principale et la possibilité qu'il envisage.

#### B) PRÉCAUTION :

Mettez-vous là, vous dis-je : et quand vous y serez,  
Gardez qu'on *ne* vous voye, et qu'on *ne* vous entende.

(Molière. *Le Tartuffe, ou l'Imposteur*. IV. 4).

.... ils avaient à veiller sur le feu et à prendre garde qu'il *ne* s'éteignit...

(Clément Huard. *La Perse antique et la civilisation iranienne*. III, p. 188).

Dans la précaution, il y a discordance entre les efforts que fait le sujet et le danger qui subsiste en dépit d'eux.

C) EMPÊCHEMENT :

Je couvrois ces matières-là d'un galimatias philosophique, comme d'un nuage, qui empêchoit que les yeux de tout le monde ne les reconnussent pour ce qu'elles étoient.

(Fontenelle. *Dialogues des Morts anciens avec des Modernes*. IV. Platon, Marguerite d'Ecosse. *Œuvres*, t. I, p. 157).

Il y a un arbre qui empêche qu'on ne voie chez vous.  
(Madame E, le 12 mai 1920).

Dans l'empêchement, il y a discordance entre le phénomène qui devrait se produire et la force qui l'empêche.

Le discordantiel en subordonnée complétive se rencontre dans des conditions un peu différentes quand le verbe central de la phrase est touché par une négation.

*Ne pas craindre* peut avoir deux sens ; l'on dit : « Louis ne craint pas qu'Elisabeth parte » pour exprimer que Louis aurait du déplaisir à ce qu'Elisabeth partît, mais que ce départ est improbable ; il y a dans ce cas concordance entre ce que désire Louis et ce qui se passera probablement ; aussi, pas de discordantiel. Mais la même phrase peut aussi vouloir dire qu'Elisabeth va probablement partir, mais que Louis se moque qu'elle parte ou non. Là non plus, il n'y a pas de discordance. Ex. :

Mais les bossus de la pensée ne craignent point que les passants viennent frôler par superstition leur malformité porte-chance.  
(Aragon. *Une vague de rêves*, p. 14).

Après *ne pas empêcher*, tantôt le discordantiel apparaît, tantôt il manque, et il nous a semblé qu'on le rencontrait plus souvent quand le subjonctif de la subordonnée avait un sens présent. Ex :

Cela n'empêche pas qu'il ne soit mon ami.  
(Melle EG, le 4 décembre 1926).

A la vérité, *ne pas empêcher* est une négation très grossière. Cela peut avoir deux sens : ou bien « avoir une volonté ou *tendance* d'opposition, mais impuissante. » Dans ce premier cas, la réalisation du fait est inadéquate à cette volonté, donc discordance et emploi de *ne*. — Ou bien « ne manifester aucune opposition. » Il n'y a alors pas d'inadéquation entre le fait et la volonté d'empêchement, puisque celle-ci n'existe pas, et il n'y a pas *ne*. Le discordantiel apparaît donc ici comme un mécanisme très fin qu'emploie l'esprit pour se défendre contre la grossièreté et l'insuffisance de la conception brute de négation..

Après *ne pas douter*, on peut également rencontrer ou non le discordantiel. Ex :

*Avec le discordantiel :*

On ne douta point que la fée n'eût encore fait là un tour de son métier.  
(Perrault. *La Belle au Bois dormant*, p. 42).

... sa parfaite connaissance de Venise, grâce à laquelle je ne doutais pas qu'il ne m'eût découvert un logis à ma convenance.  
(H. de Régnier. *L'Entrevue*, p. 39).

... Mais quand le duc, pour me présenter, eut dit mon nom à M. de Bréauté, celui-ci voyant que ce nom lui était absolument inconnu, ne douta plus dès lors que, me trouvant là, je ne fusse quelque célébrité.  
(M. Proust. *A la recherche du temps perdu*, t. IV, p. 110).

Ces suicides en famille sont des crimes. Et je ne doute pas qu'ils ne fassent horreur aux mères qui sont mères avant tout.  
(Clément Vautel. *Mon Film*, dans *Le Journal* du 30 juin 1926, p. 1, col. 6).

*Sans le discordantiel :*

Je ne doutai point que l'amour causât ces douleurs.  
(A. France. *La vie en fleur*, p. 34).

Parce qu'ayant créé de la beauté, vous aussi ne doutez pas qu'il y ait un soleil pour regarder votre âme.  
(Estaunié. *L'infirmes aux mains de lumière*, p. 182).

... on ne peut douter qu'ils soient pleins.  
(A. Arnoux. *La nuit de Saint-Barnabé*, p. 73).

Le tour comportant le discordantiel semble plus fin. *Ne pas douter* implique précisément un doute, sans quoi on dirait : *savoir*. Il y a discordance entre ce doute réel, d'ailleurs marqué par le subjonctif, et l'affirmation principale, qui vient prétendre qu'on ne doute pas. Le discordantiel apparaît donc, et ceci d'autant plus facilement que le fait est futur, un fait futur étant douteux par essence.

On rencontre aussi le discordantiel après *ne pas désespérer* parce que *ne pas désespérer* est loin d'être le contraire de *désespérer* ; c'est seulement garder un très faible espoir, tout juste assez pour qu'il n'y ait pas désespoir. Il reste donc une discordance entre le désir que l'on a de l'événement exprimé dans la subordonnée et l'impossibilité irréductible de cet événement. Ex. :

Que si.... on travailloit encore à faire imprimer des livres grecs avec la traduction Française à côté, ce que je ne désespère pas que l'on ne fasse quelque jour...

(Méthode grecque de Port-Royal. Préface, p. XV).

Comme on le voit, dans tous les cas d'emplois après principale négative, le discordantiel intervient pour corriger l'illégitime brutalité de la négation.

Un des rôles les plus intéressants du discordantiel, c'est celui de son emploi après *avant que*. En effet, il est indéniable que cet emploi est en progrès. Très rare avant le XV<sup>e</sup> siècle au témoignage de Godefroy (1) il est rare encore au XVI<sup>e</sup> siècle (2) et dans la période classique, mais se développe considérablement au XIX<sup>e</sup> siècle et s'épanouit au XX<sup>e</sup>. A vrai dire, le tour comportant *avant que* sans le discordantiel persiste dans la langue, mais, ce qui est précisément très intéressant, c'est qu'il semble bien qu'il y ait une nuance sémantique assez nette entre les phrases renfermant *ne* et celles qui ne le renferment point. Quand *ne* n'est pas présent, la phrase ne marque qu'une pure succession chronologique de faits conçus comme sans durée et sans qu'il soit indiqué si le fait nouveau met fin ou non à l'état de fait antérieur. Ex. :

On se lassa de me persécuter *avant que* je fusse lassé de souffrir.  
(George Sand. Lettre du 10 octobre 1825, dans la Revue des Deux Mondes du 15 avril 1926, p. 789).

Le baron, un matin, entra dans la chambre de Jeanne *avant qu'elle fût levée*.  
(G. de Maupassant. Une Vie. IV, p. 53).

Cette commission se réunira aujourd'hui même, à 15 h. 30, afin que des décisions puissent être prises par la Conférence *avant qu'elle se sépare*.  
(Communiqué officiel du 26 janvier 1921).

Il dut sonner deux fois à la porte, *avant que* la domestique se montrât, affairée et gémissante.  
(P. Bourget. Le Darnier mondain. III, dans la Revue des Deux Mondes du 1<sup>er</sup> mars 1926, p. 36).

Il n'a plus reparlé ce soir-là, et est monté se coucher *avant qu'on se soit mis à table*.

(R. Dorgelès. Les Croix de Bois. VI, p. 141).

Au contraire, la présence de *ne* marque l'importance particulière de la condition exprimée par *avant que*. Elle insiste sur la durée qui s'est écoulée avant l'intervention du fait nouveau ; elle implique la plupart du temps que ce fait nouveau met fin à l'état de fait antérieur. C'est dire qu'elle marque la discordance entre le fait nouveau et le fait principal, là encore le discordantiel mérite bien le nom que nous lui avons donné. Ex. :

J'entends sonner la dernière heure  
De mil huit cent cinquante huit :  
L'année, *avant qu'elle ne meure*  
Veut encor faire un peu de bruit  
(A. de Vathaire. Epines fleuries. Trente et un décembre mil huit cent cinquante-huit).

(1) E. Godefroy. Dictionnaire de l'ancienne langue française. s. v. Aînçois.

(2) E. Huguet. Dictionnaire de la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle. s. v. Aînçois et Avant.

Avant que tu ne t'en ailles,  
Pâle étoile du matin,  
Tourne devers le poète,  
Dont les yeux sont pleins d'amour,  
Tourne ton regard que noie  
L'aurore dans son azur.

(Verlaine. *La bonne chanson*. V, t. I, p. 123).

Silence et les mains au dos ! L'on ne commence pas à manger *avant que* la distribution ne soit complète.

(Léon Frapié. *La Maternelle*. I, p. 29).

*Avant que* les négociations de paix ne soient ouvertes officiellement, et tandis que l'on doute encore si l'on ne devra pas rouvrir les hostilités. Victor-Emmanuel, déférant à une invitation de Napoléon III, se rend à Paris, pour visiter l'Exposition universelle où la reine Victoria et le prince Albert I ont précédé.

(M. Paléologue. *Cavour*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1<sup>er</sup> novembre 1923, p. 157).

... J'ai entrevu la mort... Je sais comment elle est et je crois que je ne l'appellerai plus, *avant* qu'elle ne vienne me chercher.

(M. Dekobra. *La Madone des Sleepings*, p. 299).

Tout à l'heure encore, *avant que* tu n'arrives, je m'étais mis à trier quelques lettres.

(M. A.C., le 23 mai 1926).

C'est à côté de l'emploi du discordantiel après *avant que* qu'il faut placer son emploi après *que* ou un pronom relatif inclus dans une phrase dont le fait central soit négatif, comme dans :

Si j'étais de toi, mon frère, j'irais m'en assurer de mes yeux, et je n'aurais point de repos *que* je n'aie contemplé une chose si merveilleuse.

(Anatole France. *Thais*, p. 270).

ou dans cet exemple oral :

J'espère bien pouvoir être rentré *que* Madame ne soit arrivée.

(Monsieur P. le 17 janvier 1927).

car ces phrases équivalent à peu près à « je n'aurai pas de repos avant d'avoir contemplé... » « j'espère pouvoir être rentré avant que Madame ne soit arrivée. »

On sent aisément aussi la discordance dans des phrases comme :

Il faut bien qu'on sache gré à quelqu'un de se prêter aux goûts différents des sociétés et l'on ne peut pas lui en savoir gré *qu'on ne* lui en suppose de contraire qu'il sacrifie.

(Voisenon. *Histoire de la Félicité*, p. 63).

car la phrase est très voisine de : « A moins qu'on ne lui en suppose de contraire. »

Nous avons à peu près indiqué maintenant, de façon sommaire, les principaux emplois de *ne* dans les propositions subordonnées, et le lecteur a pu se rendre compte que cet affonctif indiquait nettement la notion de discordance. Mais il faut bien se garder de croire que le discordantiel soit dans tous ses emplois gouverné mécaniquement par tel ou tel tour de phrases. Ce qui prouve qu'il s'agit d'un taxième réellement vivant et agissant dans l'esprit des Français, c'est qu'il se rencontre aussi dans les circonstances sémantiques analogues à celles des tours indiqués, même quand la construction grammaticale est différente. Ex. :

A) *En analogie avec* à moins que :

Hormis que le printemps n'arrive bientôt, je ne sais pas ce que nous allons faire.

(L. Hémon. *Maria Chapdelaine*. II, p. 37).

Et N. m'a promis la place, sous la réserve *que*, fait très improbable, un sien interne ne se trouvât pour la réclamer.

(Lettre de M. P à M. DU, le 12 juin 1923).

Cette phrase, écrite au courant de la plume, a été remarquée à la relecture.

B) *En analogie avec craindre :*

Mon unique frayeur est qu'il ne vous punisse.

(Destouches. *L'Ambitieux et l'Indiscret*. IV. 8, t. III, p. 335).

A me voir si sage (ou si léger) la peur la prenait que je ne l'aimasse moins.

(R. Radiguet. *Le diable au corps*, p. 206).

C) *En analogie avec ne pas douter :*

Croyez-moy, plus j'y pense et moins je puis douter  
Que sur vous son courroux ne soit prest d'éclater,  
Et que de Jézabel la fille sanguinaire  
Ne vienne attaquer Dieu jusqu'en son sanctuaire.

(Racine. *Athalie*. I. 1).

On ne peut se dissimuler que ce genre d'impertinence n'ait assez de grâce.

(Mme de Boigne. *Mémoires*. II. 6, p. 178).

On ne peut nier qu'à la suite de cette contrainte, l'Empereur ne fut tout à fait gracieux pour elle.

*Ibid.* III. 5, p. 239).

... non pas certes qu'il mette en doute que le temple ne soit reconstruit, mais il désirerait avoir une garantie solide que cette place, qu'il veut acheter, lui sera vraiment réservée.

(Jérôme et Jean Tharaud. *Un Royaume de Dieu*. II, p. 72).

Il ne faut pas nier qu'il n'y ait un grand intérêt à montrer le rôle des glandes endocrines dans beaucoup de troubles de croissance.

(M. AM, le 16 avril 1920).

Je ne serais pas étonnée que vous n'eussiez raison.

(Melle CT, le 21 mai 1923).

D) *En analogie avec avant que :*

Il a le temps, d'ici à ce que tu ne meures !

(Madame E, le 15 février 1923).

La veille qu'il ne change, il est arrivé très tard pour mettre ses observations en ordre.

Mlle EH, le 10 mars 1925).

Dire que ça c'est là et que ça restera jusqu'à ce que je ne l'emporte !

(Madame BK, le 9 septembre 1925).

Après *attendre, s'attendre*, le parler de nos jours développe un nouvel emploi du discordantiel, qu'on peut considérer en faisant la transition entre l'emploi après *ne pas douter* et celui après *avant que*. Ex. :

Mère, ne t'expose pas aux outrages du maître. N'attends pas que, t'arrachant à moi, il ne te traîne indignement.

(A. France. *Thais*, p. 83).

On s'attend d'un moment à l'autre à ce que M. le Marquis ne passe.

(M. Proust. *A la recherche du temps perdu*, t. IV, p. 244).

En attendant que leur maison ne soit construite, ils se sont mis à habiter avec leurs parents.

(Madame E, le 23 juin 1923).

Notre conception du discordantiel ferait attendre qu'on le rencontrât dans les subordinées subjonctives introduites par *sans que*. Pareil emploi n'est pas classique. Les auteurs qui se conforment à la norme écrivent d'ordinaire sans discordantiel :

Il ne savait que par ouïr dire  
Ce que c'est que la cour, la mer, et ton empire,  
Fortune, qui nous fais passer devant les yeux  
Des dignitez, des biens, que jusqu'au bout du monde  
On suit sans que l'effet aux promesses réponde.

(La Fontaine. *Fables choisies*. VII, 11. L'Homme qui court après la Fortune et l'Homme qui l'attend dans son lit).

Comment ! J'entendrais dans la rue  
Dans l'air, aux volets des maisons  
Fourmiller la tendre saison  
Sans qu'elle soit pour moi venue.

(Comtesse de Noailles. *Les Forces Eternelles*. Le ciel est d'un blanc, p. 121).

Celles-là, il ne peut pas les porter une fois sans qu'elles soient toutes déchirées.

(Mme DW, le 22 septembre 1925).

Mais il y a un très grand nombre d'exemples dans lesquels conformément à notre attente, on trouve le discordantiel après *sans que*. Nous n'en citons ici que quelques-uns.

Les cris de toute une armée ne se peuvent pas représenter *sans que* l'on n'en soit ému.

(Mme de Sévigné. *Lettre* du 23 août 1675).

.... on ne peut pas néanmoins les restreindre à une seule cour, ni les renfermer en un seul pays, *sans que* mon livre ne perde beaucoup de son étendue et de son utilité, *ne s'écarte* du plan que je me suis fait...

(La Bruyère. *Les Caractères ou les Mœurs de ce Siècle*, tome I, p. 129).

... cela n'arrivoit point sans combat et *sans qu'on ne vit* avec peine et quels scrupules il se laissoit aller.

Saint-Simon. *Mémoires*, t. VII, chap. XXVIII, p. 360).

.... les autres noirs, qu'on ne saurait regarder prenant leur repas *sans qu'ils ne se croient* tenus à vous en offrir une part.

(P. Mille. *L'Illustré Parlouneau*, p. 193).

Ainsi, grâce à la mobilité du seuil, les débits pourront varier énormément *sans que* la glycémie ne se modifie.

(L. Anbard. *Physiologie normale et pathologique des Reins*, p. 109).

**116.** — Le second morceau de la négation française, constitué par des mots comme *rien, jamais, aucun, personne, plus, guère, etc.* (1), s'applique aux faits que le locuteur n'envisage pas comme faisant partie de la réalité. Ces faits sont en quelque sorte *forclos*, aussi donnons-nous à ce second morceau de la négation le nom de *forclusif*.

Les emplois du forclusif sont de quatre genres :

1° Les emplois avec *ne* pour constituer une négation banale, ex. :

Je n'ai *jamais* vu, en effet, un homme tomber de sommeil comme ce brave type.

(Léon Daudet. *La mystérieuse semaine*, dans *l'Action Française* du 12 septembre 1927, p. 1, col 2).

Je *ne* lui dirai *rien*, tu seras là, mon père.

(Victor Hugo. *Hernani*. III. 7).

*Personne*, jusque-là, n'avait vu M. des Lourdines se mettre en colère.

(A. de Chateaubriant. *Monsieur des Lourdines*. I. 2. p. 26).

2° Les emplois n'ayant une valeur de « négation pleine » auprès d'un substantif, d'un adjectif ou d'un affonctif sans verbe.

3° Les emplois affirmatifs dits purs d'un type archaïque.

4° Les emplois dans lesquels apparaît la nuance spéciale de forclusion qui est caractéristique de ce genre de strument. Ces derniers emplois sont ceux sur lesquels notre attention doit être attirée, car ils nous donnent la clef du taxième des struments forclusifs.

Quand le fait subordonné dépend d'un fait phrastique central pleinement nié, on rencontre des phrases comme :

Je ne veux point qu'il me dise *rien*.

(Molière. *Le Bourgeois gentilhomme*. V. 6)

M. Brooke n'est pas de ceux qui se plaignent *jamais*.

(P. J. Stahl. *Les quatre filles du docteur Marsch*. XIII, p. 200).

LUI (attristé). — Que vas-tu chercher ?

ELLE. — Ce n'est pas moi qui vais chercher *rien*.

(Paul Raynal. *Le Tombeau sous l'Arc de Triomphe*. II).

Il n'est pas probable que j'opère *jamais plus*.

(Paul Bourget. *Le sens de la mort*, p. 132).

Que je n'apprenne pas qu'on a *rien* volé chez l'habitant, ni bétail, ni volaille, ni fourrage.

(J. & J. Tharaud. *Un Royaume de Dieu*. X, p. 234)

(1) *Pas* appartient à ce groupe, mais comme il possède des pouvoirs particuliers de *sur-négation* (ex. : « ça n'est pas rien », « je ne fais pas que de la peinture »), nous ne le prendrons pas comme type dans ce rapide exposé. Le lecteur en trouvera dans les livres suivants l'étude détaillée.

On aperçoit aisément que les idées touchées par *jamais, rien*, sont comme expulsées du champ des possibilités aperçues par le locuteur. Que Covielle dise quelque chose à Mme Jourdain est un fait qu'elle se refuse à envisager comme possible parce qu'il lui déplaît : elle en scotomise en somme la possibilité. Les plaintes de M. Brooke n'appartiennent pas à la réalité conçue par le personnage qui parle : *il ne se plaint jamais*. Aller chercher des complications est un fait qu'Elle nie être sien. Une opération ultérieure du chirurgien est forclosée du monde probable tel que ce chirurgien l'aperçoit. Il pense *qu'il n'opérera jamais plus*. Enfin, voler chez l'habitant est un fait que l'officier se plaît à considérer déjà comme inenvisageable puisqu'il l'a interdit.

Ces emplois en subordonnée dépendant d'un fait central négatif conduisent tout naturellement à l'emploi du forclusif dans des subordonnées dépendant d'un verbe, ou d'un adjectif, dont le sémantisme entraîne la même forclusion que le faisait ci-dessus la négation. Ex. :

A. — *Après des verbes :*

Je *défois* ses yeux de me troubler *jamais*.

(Racine. *Andromaque*. I, 1).

Argine, il me *déjend* de lui parler *jamais*.

(Id. *Iphigénie*. V. 1).

Je *préviendrai* la honte  
De descendre *jamais* des grandeurs où je monte  
(Destouches. *L'Ambitieux et l'Indiscret*. I. 7).

Après dix-huit mois de soins, elle en reste encore ébranlée, au point que nous devons peut-être *renoncer* à l'espoir de *jamais* avoir d'enfant.

(Roger Martin du Gard. *Jean Barois*. I. 1. p. 87).

Prosper de Boisclous demeurait pour moi une énigme que je *désespérais* de *jamais* résoudre.

(H. de Régnier. *Le divertissement provincial*. III, p. 302).

M. d'Escampette, courtois et amoureux, se *garda* de *rien* objecter.

(H. Falk. *Delphégor*. Les Histoires Drôles, n° 22, p. 15).

C'est chose fort intéressante que de confronter les emplois du discordantiel et ceux du forclusif après les différents verbes, mais cette étude dépasserait les limites de cet exposé sommaire.

Après les verbes *désister, défendre, prévenir, renoncer, désespérer* et *garder*, le forclusif, dont nous venons d'avoir des exemples, exclut le fait subordonné des possibilités futures, mais la langue connaît un tour plus hardi encore et particulièrement intéressant au point de vue psychologique. après le verbe *se repentir*, c'est du passé qu'un fait qui a réellement existé est affectivement exclu. Ex. :

« L'affaire Dreyfus, dit-il, c'est pour moi un livre qui est désormais clos. » Il dut se repentir jusqu'à sa dernière heure de l'avoir *jamais* ouvert.

(J. Marsillac. *Esterhazy est mort*, in *Le Journal* du 18 août 1923, p. 1, col. 2).

Le langage est pour celui qui sait en déchiffrer les images un merveilleux miroir des profondeurs de l'inconscient. Le repentir est le désir qu'une chose passée, donc irréparable, n'ait jamais existé ; la langue française, par le forclusif, exprime ce désir de scotomisation, traduisant ainsi le phénomène normal dont la scotomisation, décrite en pathologie mentale par M. Laforgue et l'un de nous (1), est l'exagération pathologique.

C. — *Après des substantifs.*

Et cependant, la *supposition*... que ces gens dont les regards inconnus me frappaient... pourraient *jamais* transpénétrer entre leurs parcelles ineffables l'idée de mon existence..., cette supposition me paraissait renfermer en elle une contradiction.

(M. Proust. *A la recherche du Temps perdu*, t. II, p. 312).

Certes, si elle avait les goûts que je lui avais crus, cet *empêchement* de *jamais* les satisfaire devait être aussi incitant pour elle qu'il était calmant pour moi.

(*Ibid*, tome VI, vol. 1, p. 241).

(1) E. Pichon et R. Laforgue. *La notion de Schizonota*, in *Le Rêve et la Psychanalyse*, pp. 207 et 208.

Vouloir être seul dans un compartiment, c'est signe d'égoïsme, d'orgueil, et d'inaptitude à s'amuser de rien.

(Jules Renard. *L'Œil clair*. Agréments de voyage).

Nous avons encore la peur ou du moins le sentiment de l'obus. Et cette indifférence à rien d'autre.

(Jean Paulhan. *Le guerrier appliqué*. I, p. 55).

C. — *Après des adjectifs.*

... Tout aurait trahi ces habitudes régimentaires qu'il est impossible au soldat de jamais dépouiller, même après être rentré dans la vie domestique.

(H. de Balzac. *Le médecin de campagne*, I, t. XIII, p. 307).

Je suis très contrariée que vous ayez jamais entendu parler d'elle.

(Stahl et Lermont. *Jack et Jane*, VIII, dans le *Magasin d'Éducation et de Récréation*. 1882. 1<sup>er</sup> semestre, p. 209).

... Car c'était un de ces hommes qui sont constitutionnellement incapables de rien faire sans donner le maximum de leur force.

(L. Hémon. *Maria Chapdeleine*. IV, p. 57).

C'est aussi à côté des emplois dépendant d'un fait central négatif qu'il faut mettre ceux dans lesquels le forclusif est en subordonnée dans un ensemble phrastique contenant *sans*, ex. :

... signalant simplement la situation, sans donner d'interprétation qui pussent tendre à rien envenimer.

(Lettre de M. E. à M. P., le 20 août 1924).

Si l'on a bien saisi l'idée que nous nous faisons de la fonction mentale du forclusif, on ne sera pas surpris de le voir aussi jouer dans des interrogations ou dans des subordonnées dépendant d'elles, etc. :

A) *Dans l'interrogation directe :*

Sans doute elle n'avait pas ressenti l'ivresse rêvée. Mais l'éprouve-t-on jamais ?

(A. France. *Le lys rouge*, p. 29).

Stéphane Mallarmé est mort. — Notre cœur est rempli de tristesse. Comment parlerais-je aujourd'hui de rien d'autre ?

(A. Gide. *Prétextes*. In memoriam, p. 251).

B) *Dans l'interrogation indirecte :*

Demande aux hôtes de ces bois  
Si la guide la plus fidèle  
N'est pas la pente naturelle,  
Plus sage que toutes les lois :  
Et si jamais dans leurs tanières  
Ils eurent la démangeaison  
De venir chercher les lumières,  
Ou l'emprunter de la raison.

(Chaulieu. *Ode contre l'Esprit*, in *Poésies*, p. 31).

Platon verra, lui, si j'invente,  
Si je dis rien d'exagéré...

(G. Nouveau. *Valentines*. Avant-propos, p. 32)

C) *En subordonnée dépendant d'une principale interrogative.*

Tu crois que cela s'est atténué jamais ?

(Mme A. le 1<sup>er</sup> janvier 1913)

La forclusion est décelable dans tous ces exemples. Thérèse pense qu'éprouver l'ivresse rêvée est hors des possibilités de ce monde. Parler d'autre chose que de la mort de Mallarmé est impossible à M. A. Gide au moment où il écrit. Que les hôtes des bois aient la démangeaison de venir emprunter de la raison à l'homme, c'est exclu. Platon peut voir que l'exagération est étrangère au dire de Germain Nouveau. Enfin, Madame A croit que le phénomène dont elle parle a toujours été aussi fort.

Le forclusif se rencontre aussi dans les conditions quand elles sont présentées comme improbables. Ex :

Que mes yeux changent d'orbites si je donne jamais mon consentement.

(Camille. *Le Fils de Roméo*. Les Histoires drôles, n° 4, ; p. 24)

On jeûnerait tout le temps si ça servait jamais.

(Ch. Péguy. *Le mystère de la charité de Jeanne d'Arc*, p. 26)

Les dieux l'ont retiré des mortelles allarmes,  
Et, si rien à présent peut troubler son bonheur,  
C'est de te voir pour lui répandre tant de larmes.

(Racan. *Stances*. Consolation à Monseigneur de Bellegarde, tome I, p. 200)

On le rencontre après les comparatifs et les superlatifs. Ex :

... Elle s'étoit trouvée impuissante et ces deux seigneurs, peu à peu revenus eux et leurs femmes mieux et plus familièrement que *jamais*, auprès du roi.  
(Saint-Simon. *Mémoires*, tome II, chap. XXVII, p. 328)

La France offre au monde le plus magnifique exemple de forces morales et de vertus civiques qu'un peuple ait *jamais* donné.  
(Georges Leygues. *Déclaration ministérielle*, 23 septembre 1920, dans *Le Journal*)

Entre le roi et les deux seigneurs dont parle Saint-Simon, un état de familiarité atteignant à un autre moment le degré qu'il avait à l'époque dont parle la phrase est chose exclue de la réalité. De même, un peuple offrant au monde un plus magnifique exemple de forces morales et de vertus que la France est chose que M. Georges Leygues ne connaît point. Quand on trouve le forclusif auprès d'un comparatif d'égalité comme dans l'exemple suivant :

Je vous aime et vous estime autant que je n'ai *jamais* fait.  
(Mlle Marie-Madeleine de la Vergne, plus tard Mme de Lafayette, apud Emile Magne. *Mme de Lafayette en ménage*. II. p. 93)

le forclusif est en réalité le correctif d'une affirmation mathématique trop absolue. Mlle de la Vergne veut faire entendre à son allocutaire que, quoiqu'elle l'ait aimé toujours autant, il y a plutôt dans son affection une différence en plus au profit du moment actuel.

Le forclusif se rencontre après *trop*. Ex :

Et vous étiez *trop* angoissée, *trop* faible, *trop* désespérée, pour pouvoir *jamais* plus refléter autre choses qu'angoisse, faiblesse et désespoir.  
(G. Duhamel. *Vie des Martyrs*. Carré et Lerondeau, p. 35)

Ceux-là se trouvaient *trop* compromis pour avoir *rien* à ménager.  
(Mme de Boigne. *Mémoires*. V. 2, p. 18)

Pouvoir désormais refléter autre chose que l'angoisse, la faiblesse et le désespoir, il faut y renoncer. Ménager quelque chose quand on est déjà si compromis, ce serait folie.

De même, dans la subordonnée introduite par *sans que*. Ex :

Et pourtant l'inextinguible flamme brûlait au-dedans d'elle sans que plus *rien* la nourrit.

(F. Mauriac. *Le désert de l'amour* IX, p. 166)

Nous avons maintenant à peu près indiqué de façon sommaire les principaux emplois du forclusif dans les cas où il n'est ni pleinement négatif, ni pleinement affirmatif, ni associé à *ne* ; mais il faut se garder de croire que le forclusif soit dans tous ses emplois gouverné mécaniquement par tel ou tel tour de phrases. Ce qui prouve qu'il s'agit d'un taxième réellement vivant et agissant dans l'esprit des Français, c'est qu'il se rencontre aussi dans les circonstances sémantiques analogues à celles des tours indiqués, même quand la construction grammaticale est différente. Ex :

A) *Analogie avec l'emploi après comparatif.*

C'est ce qu'on a *jamais* écrit de plus touchant.

(M. Proust. *A la Recherche du Temps perdu*.  
t. VI, vol. 2, p. 103).

.... et le poil de mon ventre passe en beauté tout ce qui s'est vu *jamais*.

(Colette. *Dialogues de Bêtes*. Le premier feu).

B. *Analogie avec l'emploi après superlatif.*

C'est-à-dire qu'il porte en lui, — rien qu'en lui, — la petite part de bonheur qu'il puisse *jamais* atteindre.

(René Boylesve. *Tu n'es plus rien*, p. 173).

Il avait engagé celle-là [une automobile] dans un chemin que seules les charrettes à bœufs des indigènes de France ont *jamais* fréquenté...

(Pierre Mille. *L'illustre Parlouneau*, p. 68).

C) Analogie avec l'emploi après si :

Et tu sais bien, Louis Antoine, que c'est toi, toi et pas un autre, qui seras jamais mon mari.

(Maurice Maindron. *L'incomparable Florimond*.  
I, p. 29).

c'est-à-dire, à peu près, « si j'ai jamais un mari, ce sera toi. »

117. — En somme, il semble bien que la langue française se soit constitué deux taxèmes plus fins que l'antique taxème latin de négation ; l'un, le discordantiel, qui marque une inadéquation du fait qu'il amplecte avec le milieu ; l'autre, le forclusif, qui indique que le fait amplecté est exclu du monde accepté par le locuteur.

Les phénomènes exprimés par les verbes ne seront niés — autant du moins que la langue française est capable de les nier — que par la convergence de la notion de discordance et de celle de forclusion. Ex :

Je n'en finirai jamais.

(Alfred Jarry. *Ubu roi*. III. 8).

En finir n'appartient pas à la réalité temporelle que j'aperçois, et d'autre part cela serait en discordance avec cette réalité. Je ne perçois aucun signe qui permette de pronostiquer que j'en finisse (forclusif). Bien plus, que j'en finisse serait en discordance avec toute l'ambiance dans laquelle je baigne (discordantiel). La première condition est déjà grossièrement une négation ; c'est ce qui nous explique que le vulgaire puisse à la rigueur dire : « J'en finirai jamais », mais, en réalité, cette forclusion du fait ne suffit pas à parfaire la négation. Pour bien nier, il faut non seulement que j'affirme que le fait n'apparaît pas dans mon champ de connaissance (forclusion), mais encore que par une sorte de contre-épreuve, je le perçoive comme incompatible avec tous les faits qui sont dans ce champ (discordance). La langue française arrive donc à nier un fait exprimé par un verbe, mais seulement par une sorte de détour, et ce que la négation gagne ainsi en finesse, peut-être le perd-elle en force.

Aussi bien, la notion brute de négation est-elle souvent trop grossière pour se plier aux nuances de la pensée. Même sous la forme délicate que lui donne en français la convergence des deux taxèmes de forclusion et de discordance, elle a souvent encore trop de raideur : mais la langue y pare encore, car, nous l'avons vu plus haut, la présence ou l'absence de *ne* dans la subordonnée corrige souvent l'insuffisante finesse et l'excessive brutalité de la négation principale.

118. — Un des points sur lesquels nous attirons le plus l'attention du lecteur, c'est l'indépendance qu'ont conquise l'un vis-à-vis de l'autre le taxème de forclusion et celui de discordance. Nous venons de les voir se conjuguer l'un à l'autre à l'intérieur d'une même proposition pour faire négation. Mais l'on peut les rencontrer aussi l'un à côté de l'autre sans que l'idée négative en résulte. Ex. :

Et la discipline y régnait, impérieuse autant et plus qu'elle n'avait jamais fait dans aucune armée du roi de Prusse.

(Claude Farrère. *Les condamnés à mort*. I. 3, p. 13).

Dans ce type de phrase, le forclusif amplecte bien le fait subordonné seul, mais le discordantiel marque la discordance de ce fait non avec la réalité générale, mais avec le fait principal. De sorte que le fait subordonné n'est pas nié, ou s'il l'est, ne l'est que conditionnellement, car la discipline a régné très impérieusement dans les armées du roi de Prusse, mais elle n'y a jamais régné aussi impérieusement qu'elle ne régnait dans les organisations américaines dont parle M. Claude Farrère.

La façon dont nous avons vu s'unir le forclusif et le discordantiel pour former une négation nous permet de comprendre maintenant le rôle de *ne* dans la locution *ne... que...* Le membre de phrase introduit par *que* joue formellement auprès de *ne* un rôle analogue à celui que jouait tout-à-l'heure le forclusif, mais ce qu'il exprime représente précisément la seule

chose avec quoi le fait amplement par *ne* ne soit point en discordance :

N'ayez donc pas peur, méchants que vous êtes !  
Je n'aime que vous, je ne suis qu'à vous.  
(Paul Géraudy. *Toi et Moi*. VIII, p. 42).

Vous êtes le seul objet qui ne soit pas en discordance avec mon amour, le seul objet qui lui convienne. A vous est la seule situation qui ne soit pas en discordance avec mon être. Ce *que* n'est pas forclusif, il est uniceptif.

A notre interprétation des faits linguistiques français, on pourrait objecter qu'auprès des adjectifs et des substantifs, le forclusif sert couramment, et dans le meilleur usage, à représenter seul la négation. Ex. :

Les hiboux  
Partageaient la clarté et pesaient sur la terre  
Comme les pas *jamais* lassés d'un solitaire  
Plus pâle que nature et dormant tout debout.  
(Paul Eluard. *Denise disait aux merveilles*, dans *Littérature*,  
15 octobre 1923, p. 33).

De même, en dehors de la présence d'un verbe :

.... l'on considérait les apothicaires comme des gens au-dessous de *rien*.  
(G. Droz. *Une femme gênante*. III, p. 64).

Ils disent : « Nous avons servi notre modèle  
Qui nous avait prescrit de mourir pour le bien.  
De servir une cause, et lui rester fidèle,  
Et de considérer le reste comme *rien*.  
(Montesquieu. *Les Offrandes blessées*. CXXIII).

Le charme est profond d'abord qui nous vient de la première imagination d'un amour de *jamais* ou de demain.  
(J. de Tinan. *Penses-tu réussir ?* VIII, p. 230).

Mais faire cette objection serait avoir en tête *a priori* l'idée théorique de la négation. En réalité, la notion exprimée ici est purement la notion forclusive. Nous avons indiqué plus haut comme quoi elle était grossièrement assez proche de ce qu'on appelle communément la négation. Au surplus, le taxième de discordance, qui ne s'applique qu'à des phénomènes, n'a-t-il rien à faire ici. Un amour de *jamais*, c'est un amour situé dans un temps étranger au champ de connaissance du locuteur. Des gens au-dessous de *rien*, c'est des gens qu'on fait affectivement être encore moins considérables qu'une chose assez infime pour être déjà étrangère au champ de connaissance du locuteur.

Que nous enseigne donc l'analyse impartiale et objective des phrases françaises, quant à la négation ? Ceci : la négation, telle qu'on la conçoit communément au point de vue rationnel et que nos habitudes scolaires, voire scolastiques, nous l'ont léguée, est à peu près étrangère aux conceptions vivantes qui tissent en langage la pensée des Français. Cette négation classique, si on voulait la retrouver en français, ne serait exprimée que par le seul vocable *non*. Mais employé comme factif instrumental, il n'est que la représentation intellectuelle abrégée d'une phrase antécédente. Ex. :

MÉDARD. — Et savez-vous qui est-ce qui prêtait à la petite semaine ?  
LA ROUSSOTE. — Non.  
(Meilhac et Halévy. *La Roussote*. I, 11)

— Quand te verrai je ? Tu ne vas pas rester à Paris ?  
— Non.  
(Rémy de Courmont. *Un cœur virginal*. XI, p. 164)

c'est-à-dire : « je ne vais pas y rester. »

Quant aux emplois de *non* auprès d'un adjectif du type :

Les prêtres *non assermentés* seront punis du bannissement.  
(Malet du Pan *apud*, Taine. *Les origines de la France contemporaine*. La Révolution. I. II. I. t. III, p. 288)

ils reculent à l'évidence dans le parler de nos jours devant ceux de *pas*, *jamais*, signalés plus haut (voy. l'exemple de Paul Eluard).

Restent les exemples où *non* joue le rôle d'un préfixe : *le non-être, le non-moi*, etc... ex. :

Mais il n'y a aucune raison péremptoire pour admettre la *non-contemporanéité* des deux infections.

(E. Dupré et P. Ribierre. *Maladies du péritoine*, dans le *Traité de Médecine* Gilbert-Thoinot, t. XVIII, p. 484)

mais on sent qu'ici, *non* a un rôle presque sémiématique et, en tout cas, purement rationnel.

119. — Il nous semble donc établi que la notion de négation est en réalité absente de la pensée-langage du français de nos jours, mais cette constatation d'un désaccord entre la logique linguistique et la logique rationnelle scolaire n'aurait qu'un médiocre intérêt si elle ne nous révélait l'existence en français de deux notions vivantes, fines, toutes riches d'affect, qui assurent et qui dépassent le domaine de la négation, savoir le taxième de discordance et celui de forclusion.